



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de  
Longueuil

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Dépôt l'Assemblée nationale :  
n° 1288-20240206

---

**2024**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 1 <sup>ER</sup> FÉVRIER 2024 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
AUDITION .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Longueuil (Ordre de l'Assemblée le 9 novembre 2024)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata)  
M. Gagnon (Jonquière), président de séance  
M. Grandmont (Taschereau), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)  
M<sup>me</sup> Jeannotte (Labelle)  
M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales  
M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), députée ayant présenté le projet de loi  
M. Rivest (Côte-du-Sud)  
M<sup>me</sup> Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

Intéressée :

Ville de Longueuil :

M<sup>me</sup> Catherine Fournier, mairesse  
M<sup>e</sup> Émilie Roy, chef de division aux affaires civiles  
M<sup>e</sup> Fabienne Riffon, avocate principale

---

La Commission se réunit à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

À 12 heures, M. Gagnon (Jonquière) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M<sup>me</sup> Poulet (Laporte), M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), M<sup>me</sup> Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) et M. Grandmont (Taschereau) font des remarques préliminaires.

**AUDITION**

La Commission entend la Ville de Longueuil.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Fournier et à M<sup>e</sup> Roy de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gagnon (Jonquière) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

**REMARQUES FINALES**

M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi) et M<sup>me</sup> Poulet (Laporte) font des remarques finales.

À 12 h 40, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 6 février 2024, à 9 h 45, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Félix Fortin-Lauzier

\_\_\_\_\_  
Sébastien Schneeberger

FFL/cv

Québec, le 1<sup>er</sup> février 2024